

CONTRÔLES À L'EXPORTATION

Position de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux

- **Les contrôles à l'exportation sont nécessaires. Ils doivent être transparents, simples et harmonisés au niveau international.**
- **Au sein de l'Europe, la pratique en matière d'autorisation pour l'exportation de matériel de guerre, de biens militaires spécifiques et à double usage, doit être harmonisée.**

Swissmem est consciente de la nécessité d'un contrôle à l'exportation et soutient les efforts de la Confédération dans la mesure où les exigences suivantes sont respectées :

- les contrôles à l'exportation doivent être clairs, transparents et fiables ;
- ils doivent pouvoir être appliqués de manière simple et rapide ;
- ils doivent être harmonisés au niveau international.

Les contrôles à l'exportation se basent sur des critères internationaux et règlent le contrôle de l'exportation, importation et du transfert de biens militaires conventionnels servant à la fabrication et diffusion d'armes de destruction massive. Swissmem soutient la mise en œuvre de ces engagements internationaux en rapport avec le régime imposé par le contrôle à l'exportation et l'ONU. Afin que les entreprises industrielles suisses produisant du matériel de guerre, des biens militaires spécifiques ou à double usage puissent rester compétitives, Swissmem s'oppose à toutes raisons d'interdiction d'exportation supplémentaires justifiées par l'intérêt national dépassant les standards internationaux. La pratique d'autorisation efficace et sévère constitue également un avantage pour la place industrielle suisse par rapport à l'étranger qu'il s'agit de maintenir.

En 2010, les exportations de matériel de guerre ont atteint CHF 641 millions ce qui représente une part de 0,32% du total des exportations de l'économie suisse. Les exportations se répartissent de la manière suivante dans les différents continents : Europe 61,5%, Asie 29,2%, Amérique 8,1%, Afrique 0,4% et Australie 0,8%. La majeure partie des exportations de matériel de guerre fabriqué en Suisse est destinée aux 25 pays européens et occidentaux qui comme la Suisse sont soumis aux quatre régimes internationaux visant à contrôler l'exportation d'armement classique.

Il n'existe pas de statistique officielle sur l'exportation de biens militaires spécifiques, dont le volume d'exportation correspond environ à celui du matériel de guerre classique.

Zurich, novembre 2011

Informations supplémentaires :

Jean-Philippe Kohl, téléphone 044 / 384 48 15, j.kohl@swissmem.ch